

immobilier

Le programme de Charpenterie-menuiserie de l'EPSH proactif en santé et en sécurité

Le 14 mai, le programme de charpenterie-menuiserie de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe a reçu Jonathan Plante dans les locaux de la polyvalente Hyacinthe-Delorme afin de promouvoir la santé et la sécurité du travail. Plus de 125 étudiants et enseignants du programme de charpenterie-menuiserie ont assisté à la conférence.

La conférence de M. Plante avait comme sujet la perception du risque. Cette perception lui a causé un accident de travail le 12 mars 2007, et l'a rendu paraplégique.

Selon l'enseignant responsable de l'activité, Robin Castonguay, « le témoignage et l'histoire de M. Plante n'ont laissé personne indifférent, tous ont été sensibilisés. L'objectif de conscientiser les élèves aux répercussions d'un accident de travail a été atteint de façon remarquable ».

L'activité a été possible grâce à l'appui financier de deux syndicats de l'industrie de la construction, FTQ-Construction et le conseil provincial international construction. ←



Entourant Jonathan Plante, l'équipe des enseignants de charpenterie-menuiserie de l'EPSH.

**Vous déménagez?
Vos bacs verts et bruns restent sur place**

Avec les mois de juin et juillet, nous assistons au retour de la grande période des déménagements. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidents des municipalités membres qui sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun) que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, il vous suffit de contacter la Régie au 450 774-2350 ou de consulter le site Internet au www.regie-desdechets.qc.ca. ←

Le Courrier
de Saint-Hyacinthe

ET **CLAIRON**
SAINT-HYACINTHE ET RÉGION

TOUJOURS
NUMÉRO 1



POUR TROUVER
LA PERLE RARE

Pour afficher un emploi, communiquez avec
Linda Douville, publicitaire carrières et professions
450 773-6028 // emploi@courrierclairon.qc.ca

02-48229

PROJETS DOMICILIAIRES À SAINT-HYACINTHE

TPS et TVG
(Remboursement inclus)

Congé de taxes foncières de 3 ans

Possibilité de reprendre votre bail d'appartement



Maisons en rangée
À partir de **244 900 \$** TAXES INCLUSES
Incluant terrain et infrastructures
Visite libre les samedis et dimanches de 13h à 16h
2510, rue Jean-Noël-Dion



Semi-détachés
À partir de **244 900 \$** TAXES INCLUSES
Incluant terrain et infrastructures
Visite libre les samedis et dimanches de 13h à 16h
2025, rue Laure-Conan / 2385, rue Jean-Noël-Dion



SECTEUR LA PROVIDENCE
Maisons unifamiliales
À partir de **249 900 \$** TAXES INCLUSES
Incluant terrain
Visite libre les samedis et dimanches de 13h à 16h
3130, rue Sainte-Madeleine



PHASE 10 EN PRÉVENTE
Condos 4½ et 5½
À partir de **229 900 \$** TAXES INCLUSES
Avec garage et ascenseur
Réservez dès maintenant votre unité pour une occupation à l'été 2015.

ROBIN GROUPE
LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT MUR À MUR

770, boul. Casavant Ouest,
Saint-Hyacinthe J2S 7S3
grouperobin.com

450 250-2222



02-48238